

Clients REYNAERS ALUMINIUM

Réf : ASE_20230410

Lieusaint, le 11/04/2023

Objet : Verrière CW50 / CW60 : Critères de traditionnalité

Cher(e)s Client(e)s,

Ce courrier a pour objectif d'apporter des précisions sur l'environnement normatif des verrières et en particulier sur les critères de traditionnalité de ces dernières lorsqu'elles sont réalisées avec nos systèmes CW50 et CW60.

Une verrière ne peut être couverte pas un Avis Technique que lorsqu'elle emploie une ou plusieurs techniques non-traditionnelles.

A contrario une verrière sera considérée traditionnelle lorsqu'elle respecte les règles RAGE Verrière en vigueur.

Les règles RAGE Verrière sont des « recommandations professionnelles » et représentent le seul référentiel existant à ce jour : Ces règles préfigurent un futur DTU Verrière.

Elles définissent :

- Les dispositions constructives minimales des verrières traditionnelles ;
- Les actions climatiques et d'exploitation à considérer en tenant compte des nouvelles réglementations (Eurocodes) ;
- Les règles de dimensionnement des éléments constitutifs.

Rappel du domaine d'emploi des règles RAGE :

Ces recommandations professionnelles définissent les spécifications de conception, de mise en œuvre et d'installation des verrières (en travaux neufs, de rénovation, de réhabilitation et d'entretien) exécutés dans tous les types de bâtiment.

Il s'applique aux verrières assurant le clos et le couvert mises en œuvre avec une inclinaison minimale de 5° (8,7 %) jusqu'à 75° par rapport à l'horizontale.

Les produits verriers mis en œuvre sont ceux définis dans la norme NF DTU 39 P1-2 (CGM) à l'exception des verres armés polis, des verres imprimés armés, des verres profilés armés ou non armés, des verres alcalinoterreux et des verres vitrocéramiques.

Le présent document est applicable dans toutes les zones climatiques ou naturelles françaises.

Note

Le domaine d'application couvre aussi les départements d'outre mer.

Ces recommandations professionnelles s'appliquent pour les verrières :

- dont l'ossature est métallique, dont les remplissages verriers sont isolants et plans ;
- dont les remplissages verriers sont en appuis sur quatre côtés ;
- dont les maintiens extérieurs sont continus sur au moins deux côtés dans le sens de la pente ;
- dont les chevrons sont disposés dans le sens de la plus grande pente ;
- dont les traverses sont perpendiculaires aux chevrons (Figure 1) ;
- dont les feuillures des remplissages sont drainées ;

- comportant des noues et des arêtières ;
- pouvant répondre à une exigence coupe-feu ou pare-flamme.

Ces recommandations professionnelles ne s'appliquent pas :

- aux vérandas qui font l'objet de règles professionnelles ;
- aux serres horticoles définies par les normes NF EN 13031 et suivantes ;
- aux lanterneaux définis par la norme NF EN 14963 ou faisant l'objet des Avis Techniques ;
- aux abris de piscine définis par la norme NF P90-309 et aux verrières abritant des piscines ;
- aux auvents et aux marquises ;
- aux planchers extérieurs en verre définis par le cahier du CSTB n° 3448 ;
- aux verrières en vitrages extérieurs attachés (VEA) définies par le cahier du CSTB n° 3574-V2 ;
- aux verrières en vitrages extérieurs collés (VEC) définies par le cahier du CSTB n° 3488-V2 ;
- aux verrières avec remplissage en verre organique ;
- aux verrières avec coussins gonflables faisant l'objet d'Avis Techniques ou avec toiles tendues.



Le présent document peut s'appliquer aux verrières avec remplissage à vitrage simple (non isolant), mais il convient de considérer que, selon la réglementation thermique en vigueur, ce type de remplissage ne peut convenir qu'à des bâtiments ou à des locaux pour lesquels il n'existe pas d'exigence thermique (bâtiments ou locaux non chauffés, par exemple).

Les règles RAGE Verrière sont disponibles au format .pdf en suivant le lien ci-dessous :

<https://programmepacte.fr/verrieres-neuf-et-renovation>

Les verrières conçues avec les systèmes CW50 et CW60, et qui respectent les recommandations des règles RAGE font partie du domaine traditionnel.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués,



A. SEGUI
Responsable R&D